

(1)

(N° 175.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MARS 1853.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE PERCEVAL.

Demande du sieur Jacques-Pierre-Arnould FRANCK.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né le 22 février 1828 à Eysden, duché de Limbourg (partie cédée à la Hollande depuis 1839).

Après avoir terminé ses études humanitaires à l'athénée de Maestricht, il entra, le 11 septembre 1846, dans les rangs de l'armée belge ; il fut nommé, le 11 septembre 1850, maréchal des logis au régiment des guides.

Le sieur Franck est recommandable par sa conduite, par le zèle qu'il déploie dans l'accomplissement de ses devoirs, en un mot par ses bons services militaires. Il a omis de faire, en temps utile, la déclaration voulue par la loi pour conserver la qualité de Belge.

Comme les renseignements fournis par les autorités judiciaire, administrative et militaire lui sont très-favorables et qu'il a pris l'engagement d'acquitter les droits d'enregistrement fixés par la loi du 15 février 1844, votre commission vous propose de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,
ARMAND DE PERCEVAL.

Pour le Président,
LOUIS JULLIOT.
